

## Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 16 décembre 2020 en TEAMS

---

**Présences :** Karine Lavoie, Christine Gilbert, Jean-François Boivin, Andrée-Anne Gagnon, Jocelyn Ouellet, Isabelle Houde, Dominic Simard et Karine Laliberté

**Absence :** Alain Giguère

### Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2020
2. Organisation scolaire
3. Fonctions et responsabilités
4. Choix de tâche
5. Calendrier scolaire
6. Processus pour donner un remplacement
7. Chef de groupe
8. Tâche 1280 heures/année
9. Perfectionnement
10. Promotion *Active ta carrière*
11. Autre sujet :
  - a) Bon coup

---

### 1. Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020

#### Suivis :

#### Compte rendu de la rencontre du 10 juin 2020 : 7. Autres sujets – b) Formation pour les PAB

Le Centre de services scolaire indique au SES qu'il est présentement en analyse pour donner les contrats, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2020, aux enseignants qui ont eu un déclencheur. Mme Gilbert mentionne qu'il faut également donner les tolérances d'engagement. Le Centre de services demandera les tolérances pour les contrats du 1<sup>er</sup> juillet. Cependant, elle doit communiquer d'abord avec les enseignants concernés, car il y a des impacts financiers, surtout pour l'assurance-maladie. Après discussion, le Centre de services confirme que selon le ministère, les AEP sont considérés comme les DEP et peuvent donc être un déclencheur de contrat. Par contre, Mme Gagnon précise qu'il ne s'agit que des AEP en santé. M. Boivin rappelle que depuis longtemps les parties ont des discussions en rapport avec les AEP. Ce sujet avait déjà été discuté lors d'une réunion du CRT en 2018.

#### **4. Sécurité d'emploi**

Après analyse, le Centre de services scolaire propose de transférer le poste en mécanique de véhicules lourds routiers en santé. Le SES analysera la proposition. Concernant les huit postes libérés par des retraites, ils ont été donnés en administration (2), soudage (1), santé (3), assistance-dentaire (1) et esthétique (1). M. Boily ajoute qu'un AEP en chasse et pêche débutera en février. Le SES reçoit favorablement l'octroi de ces huit postes en formation professionnelle.

#### **5. Liste de rappel**

Le Syndicat a bien reçu la liste. Mme Gilbert rappelle qu'une demande avait été faite pour recevoir une liste indiquant où les enseignants en sont rendus au niveau de leur autorisation légale. Mme Gagnon fera ajouter cette information dans le tableau que Mme Nathalie Potvin fait parvenir au SES.

#### **7. Contrat 360/720**

Le Centre de services a analysé les groupes et tous ceux qui continuaient après janvier ont eu des contrats 720/720, pour un total de 16 contrats.

#### **9. Consultation 4-3.00**

Le Centre de services scolaire informe le Syndicat qu'un rappel a été fait durant les différentes tables de travail.

#### **10. Situation au CFOR**

Mme Isabelle Houde informe les membres qu'il y a entre 20 et 25 nouveaux étudiants toutes les semaines en secrétariat et secrétariat médical. Il y a eu de beaux ajustements et plus d'enseignants, mais le CFOR est encore fragile. Les enseignants ont constaté un plus grand nombre de succès pour les élèves en comptabilité, car le ratio était moins élevé. De plus, il n'y a plus d'inscriptions en comptabilité, car ils sont à revoir leur façon de faire. Mme Houde ajoute que les API n'enlèvent pas de tutorat. Ils n'ont plus d'heures dans leur tâche, mais ils en font encore. Mme Gilbert rappelle que dans le document *Questions et réponses* du ministre, il est indiqué que même en enseignement à distance, le CFOR en faisant partie, le ratio s'applique et donc, le dépassement devrait être payé. Mme Gagnon avise le Syndicat que les parties auraient intérêt à s'entendre, car il n'y a aucune clause sur l'enseignement à distance dans la convention collective et que les ratios ne sont pas à jour avec la réalité d'aujourd'hui. De plus, Mme Lavoie ajoute qu'il y a un aménagement particulier au CFOR. Mme Houde avait demandé un ratio de 30 à 35 élèves, car avec un plus grand nombre, les suivis avec les élèves ne sont pas possibles.

### **11. Manque d'enseignants, engagement et support pour les nouveaux enseignants**

M. Simard et le conseiller pédagogique sont à revoir le document afin qu'il soit prêt pour la rentrée en août 2021. À la suite d'une demande du Centre de services scolaire, M. Simard lui enverra les documents concernés.

### **12. Entente pour l'heure du dîner**

Mme Gagnon désire valider que le besoin d'une entente pour l'heure du midi est pour tous les pavillons et non pas seulement pour le centre L'Oasis. Après discussion, le Centre de services présentera un projet lors d'une rencontre des centres prévue en janvier.

### **13. Autres sujets – a) TOSCA.net**

Le Centre de services informe le SES que, dû à l'absence de plusieurs TOS, le comité n'a pas encore été formé, mais c'est toujours l'intention du Centre de services. Cela devrait avoir lieu en février.

Le compte rendu est conforme.

---

## **2. Organisation scolaire**

Une rencontre a eu lieu entre les ressources humaines, les ressources matérielles et les directions.

Plusieurs cours démarreront en janvier, soit mécanique automobile, soudage et esthétique. Pour le cours en soins infirmiers, deux départs de groupe sont prévus dont un en janvier et l'autre en mars. Pour les formations en mécanique de véhicules légers, ferblanterie et fonderie, il n'y a pas de démarrage. Les programmes mécanique de véhicules lourds routiers et carrosserie sont reportés à une date ultérieure. La formation en vente-conseil est reportée en mars et si elle ne décolle pas à cette date, la formation sera offerte au CFOR. Pour les cours coiffure, comptabilité et secrétariat aucun démarrage n'est prévu, donc une formation en individualisé sera offertes aux personnes inscrites. Pour le cours de préposé aux bénéficiaires, le Centre de services voudrait le démarrer le 25 janvier, mais pour l'instant il n'y a que six inscriptions. C'est insuffisant, mais tout dépendra du CIUSS.

Concernant les zones grises dans la convention collective au sujet des heures MELS, Mme Gagnon mentionne qu'une rencontre aura lieu pour en discuter. M. Ouellet explique le dossier d'une enseignante en particulier. M. Boivin ajoute que ce dossier traîne depuis longtemps. Il rappelle aux membres la situation. Il explique la vision du Syndicat au niveau du SAE. Mme Gagnon précise qu'il faut éviter les ambiguïtés, car

d'autres enseignants peuvent être dans cette situation. Mmes Laliberté et Lavoie sont du même avis qu'il ne faut pas avoir un système avec deux listes.

Mme Gilbert termine en s'informant de ce qu'il adviendra du poste en véhicules de loisirs étant donné que ça fait maintenant 2 ans que le programme n'a pas été offert. Le Centre de services répond qu'à court terme il ne sait pas, mais le programme est appelé à changer. Cependant, la RAC devrait pouvoir continuer à s'offrir pour cette spécialité.

---

### **3. Fonctions et responsabilités**

Dépôt du document des fonctions et responsabilités par le Centre de services. Il a été envoyé dans les pavillons pour consultation. Mme Laliberté désire planifier une rencontre avec les centres afin de les consulter. Par contre, la date de remise du 19 janvier donne un délai trop serré. Après discussions, le Syndicat propose de prolonger le délai pour finaliser le document. Il rappelle également que ce ne devrait pas être un sujet à traiter au CRT.

---

### **4. Choix de tâche**

Le fait d'offrir les tâches en même temps pour l'Oasis et le CFOR a été très efficace. Cette procédure sera donc utilisée lorsque le même programme est offert dans plus d'un pavillon. Mme Laliberté rapporte que les enseignants de tous les secteurs ont été satisfaits. Pour le secteur comptabilité, ce fut un succès et très rapide, car les enseignants ont été consultés et le travail avec la TOS a fait une grande différence. Mme Houde précise que c'est la première fois que le choix de tâche se fait dans la bonne humeur. M. Ouellet remercie les TOS, les enseignants et les conseillers pédagogiques pour leur collaboration.

---

### **5. Calendrier scolaire**

Mme Lavoie a fait le projet de calendrier scolaire pour la formation professionnelle. Après avoir vu celui du secteur jeunes, elle demande si elle doit arrimer le congé des fêtes comme il a été fait l'année dernière. Plusieurs discussions ont lieu sur les avantages et les inconvénients de placer le congé des fêtes tel qu'il est prévu dans le projet du calendrier du secteur jeunes. Le dépôt du calendrier scolaire doit se faire à la rencontre du conseil d'administration du Centre de services le 16 février 2021. Considérant que le SES doit être consulté uniquement sur le calendrier général, soit sur la répartition des 200 jours et sur les 6 journées pédagogiques communes, et considérant qu'il n'y a plus qu'un seul centre, le SES croit que pour éviter des allers-retours, la consultation pour ce calendrier doit être faite entre la direction d'établissement et le conseil syndical qui procédera à la consultation des

enseignants. Le SES sera informé, à la fin de cette consultation sur le calendrier général de la formation professionnelle. Pour les 9 journées pédagogiques et mobiles, chaque pavillon les placera séparément. Le Syndicat informera Mme Laliberté dès que le résultat de la consultation du secteur jeunes sera sorti.

---

## **6. Processus pour donner un remplacement**

Mme Gilbert explique une problématique pour le secteur de la santé. Lorsque les élèves partent en stage, le ratio est d'un enseignant pour quatre élèves. Si un élève quitte à ce moment, l'enseignant voit donc une diminution d'heures à son contrat. L'enseignant devrait avoir un ajout d'heures de remplacement. Mme Laliberté ajoute qu'un enseignant en haut de la liste qui perd, par exemple, 120 heures, viendrait possiblement prendre la place d'un autre enseignant. Le Centre de services mentionne qu'il faudrait rédiger une entente, car rien n'est prévu à la convention. Le SES est en accord avec cette proposition. M. Boivin précise que le but est de respecter le contrat donné en ajustant avec d'autres heures pour compenser celles perdues par les abandons.

---

## **7. Chef de groupe**

Mme Gilbert informe les membres que l'abolition des chefs de groupe crée une problématique aux niveaux logistique et communication dans les diverses spécialités. Cependant, dans la proposition des fonctions et responsabilités, ce problème sera réglé à l'automne 2021. Les tâches occupées par le chef de groupe seront réparties entre les enseignants et elles seront reconnues dans leur tâche complémentaire. Mme Lavoie ajoute que le Centre de services reconnaît l'utilité des différents rôles assumés par le chef de groupe. Pour la session de janvier, il y aura un chef de groupe en santé étant donné la complexité de ce secteur. Cette disposition sera à revoir chaque année.

---

## **8. Tâche 1280 heures/année**

Le Syndicat avise le Centre de services que les enseignants qui font de la suppléance en urgence doivent être payés au millième et ne doivent pas reprendre leur tâche complémentaire (TC) à un autre moment afin de ne pas dépasser 1280 heures par année. La demande de reprendre leur TC viendrait des TOS. Mme Lavoie fera un rappel afin de corriger la situation.

---

## **9. Perfectionnement**

Une réflexion est amenée par le Centre de services afin de vérifier la nécessité de créer un nouveau comité de perfectionnement regroupant tous les pavillons. Le comité pourrait distribuer plus équitablement les sommes pour les formations, colloques, congrès, etc. Des discussions auront lieu entre la direction d'établissement et les représentants des enseignants. En ce qui concerne les cours de base à l'UQAC, tous s'entendent sur le fait qu'ils ne devraient pas être payés.

---

## **10. Promotion *Active ta carrière***

Le Centre de services s'informe au Syndicat si un mot d'ordre sera donné pour empêcher la promotion *Active ta carrière* qui se tiendra en février prochain. Le Syndicat l'informe que nous ne savons pas où nous en serons rendus à ce moment, mais il n'y aura pas de juxtaposition de moyens de pression. Aucune promesse ne peut être faite, mais lors de la dernière négociation, les enseignants avaient participé à ce type d'événement, car ça leur assure du travail. M. Boivin rappelle que nous devons cependant répondre aux directives nationales.

---

## **11. Autre sujet**

### **a) Bon coup**

Afin de reconnaître le travail de nos enseignants, la Direction a donné du temps compensé à ceux-ci le 21 décembre. Le Syndicat apprécie cette action.

---

Christine Gilbert  
Conseillère syndicale